



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNE DE COURTHEZON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 septembre 2026

Délibération n°2026089

Date de convocation : 16/09/2026

Membres en exercice : 29

Votants : 29

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le :

30.09.2026



L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Nicolas PAGET, Maire :

Présents : Jean Pierre FENOUIL, Alexandra CAMBON, Audrey JULLIEN, Benjamin VALERIAN, Sabine BONVIN, Xavier MOUREAU, Sabine COURRIEU, Cyril FLOURET, Anne-Marie PONS, Coralie GOUMARRE, Marc GELEDAN, Françoise PEZZOLI, Jean-Paul RIGOTARD BARBADORO, Emilie ABEILLE, Jérôme DEMOTIER, Julie BRAIL, Sébastien HUARD, Catherine DELGADO, Adrien HOSDEZ, Christiane PICARD, Gabin GIRARD, Mélanie ROUX, Julien LENZI, Mélanie GROH, Alain CHAZOT, Benoît VALENZUELA.

Excusés :

Jean Paul TESTUT pouvoir à Xavier MOUREAU
Mélanie ROUX pouvoir à Audrey JULIEN
Cédric MAURIN pouvoir à Benoît VALENZUELA

Secrétaire de Séance :

Alexandra CAMBON

FESTIVITES / MARCHE DE NOEL / AUGMENTATION DU TARIF LOCATION CHALETS ARTISANS

Depuis 2020 la commune organise lors d'un week-end au mois de décembre son marché de Noël lors de l'évènement « les Hivernales » dans le parc du Château Val Seille et met à la location des chalets pour les artisans au tarif de 50€.

Ce tarif a été approuvé par délibération n°2020062 en date du 03 juin 2020.

Le succès commercial de l'ensemble des éditions a été réel pour l'ensemble des acteurs commerciaux. Aussi, après échanges avec les différentes personnes intéressées pour tenir un stand lors de l'évènement visé et face à l'augmentation des coûts inhérent à la location du stand (électricité, mise en place...), il a été soumis une augmentation du prix de la location d'un chalet artisans.

Aussi, il est proposé à l'assemblée délibérante de revoir ce tarif de location et de passer à un tarif de 100€ par chalet, soit une augmentation de 50€.

De manière à permettre le recouvrement des droits de places par la régie culturelle, il convient d'adopter la modification tarifaire ci-dessus qui sera appliquée aux exposants dans le cadre de cette festivité.

Délibération 2026089

REÇU EN PREFECTURE

le 29/09/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-218400398-20260922-DM2026089-

Le Conseil municipal ayant ouï l'exposé du Maire adjoint en charge des festivités, et après en avoir délibéré à la majorité :

- **FIXE et APPROUVE** le tarif de la location des chalets pour les artisans à 100€.
- **ADOpte** le principe de l'encaissement via la régie de recettes des affaires culturelles,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, le cas échéant, son Premier Adjoint à signer toutes pièces se référant à la présente délibération

Le secrétaire de séance
Alexandra CAMBON



Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé les membres présents,
Pour copie conforme.



Le Maire
Nicolas PAGET

